

Réunion publique du 6 février 2012

« Pour des peines exécutées et efficaces »

Par

Sabrina Goldman, Avocat

Chers amis,

Je veux tout d'abord vous lire une lettre.

C'est une lettre que m'a adressée et m'a demandé de vous lire Géraldine RIGOLLOT, Juge d'application des peines à Nantes, qui a occupé malgré elle le devant de la scène à l'occasion de l'affaire de Pornic.

Elle n'avait pas choisi d'être mise en avant mais finalement, c'est peut-être une bonne chose car comme vous allez le voir, elle a des choses à dire.

En qualité de Juge d'application des peines de Nantes ayant eu à faire face il y a un an aux mises en causes présidentielles dans l'Affaire de Pornic, aux côtés de conseillers d'insertion et de probation et de policiers, je souhaite remercier de leur soutien tous les professionnels de Justice, qui dans un mouvement symbolique et spontané, émergent de la base, ont su rompre le silence imposé par leur devoir de réserve, manifester dans la rue, bloquer les juridictions, brandir des pancartes sur lesquels nous pouvions lire « Nous sommes tous des JAP Nantais. »

Dans un mouvement libérateur et créatif, ils interpellèrent le Peuple souverain, au nom duquel ils rendent la Justice, afin de lui crier : « Le Roi est nu, La Justice est démunie. Nous n'avons plus les moyens d'exercer nos missions. »

Je souhaite rappeler l'état du service de l'application des peines de Nantes, qui fin 2002 comptait 4 JAP pour gérer 1.309 mesures de milieu ouvert et qui début 2011 comptait seulement 3 JAP pour un nombre de mesures ayant plus que triplé (4.143 mesures), sans parler de la gestion d'une maison d'arrêt surpeuplée, un centre de détention et un centre de semi-liberté.

Je souhaite témoigner de la réalité quotidienne des services de l'application des peines, décrire le stock de peines d'emprisonnement en attente d'être exécutées, les piles de dossiers en attente d'être enregistrés, le comptage manuel des procédures en l'absence d'outil informatique fiable, le manque de conseillers d'insertion et de probation permettant de suivre effectivement ces mesures: nous sommes dans l'impossibilité de remplir nos missions, non

seulement de contrôle mais également de soutien social.

Je souhaite enfin attirer votre attention sur la surpopulation carcérale (6 personnes par cellule à la MA de Nantes), sur l'inégalité du système actuel qui conduit en détention, non seulement des personnes ayant commis des actes graves, mais aussi des personnes désocialisées, sans domicile, présentant des troubles psychiatriques, bref des personnes qui n'y ont pas leur place.

L'expérience personnelle de Géraldine Rigollot témoigne d'une réalité globale, que constatent quotidiennement les gens de Justice, quelle que soit leur sensibilité politique ou leur fonction :

La réalité d'une justice pénale qui a perdu confiance en elle, tiraillée entre une opinion publique, largement instrumentalisée, qui la juge inefficace, un justiciable qui ne la respecte ni ne la comprend, et le politique qui parfois la désigne comme la responsable.

Prétendant répondre au sentiment d'insécurité des français, la politique du « tout carcéral » menée depuis 2002 a fait croire qu'il suffisait de réprimer et d'incarcérer pour mettre fin à la délinquance et à la récidive.

Au-delà du manichéisme absurde de cette logique, il faut en rappeler le résultat : c'est un échec.

Un échec parce qu'aujourd'hui, un détenu sortant de prison sur deux commet une nouvelle infraction dans les cinq ans suivant sa libération.

Un échec parce que les violences faites aux personnes ont augmenté de près de 20% en 10 ans.

Un échec enfin parce que le sentiment d'insécurité des français n'a pas diminué, loin de là.

Cette politique n'a pas été seulement inefficace ; elle s'est traduite également par une hypocrisie majeure :

Les juges correctionnels aujourd'hui se trouvent contraints d'incarcérer toujours plus (notamment du fait des peines planchers) tandis qu'il est demandé aux JAP d'aménager les peines d'emprisonnement de moins de 2 ans, ou d'opérer des libérations anticipées sans cohérence et sans projet personnalisé.

Drôle de schizophrénie, qui conduit ainsi à faire sortir discrètement par l'arrière cour ceux qu'on a prétendu faire rentrer massivement par la grande porte.

En outre, les peines alternatives à l'emprisonnement, lorsqu'elles sont prononcées, ne sont, dans de trop nombreux cas, pas exécutées ou trop tardivement.

Aujourd'hui, le citoyen n'y comprend plus rien ; la personne condamnée ne saisit pas le sens de la peine et donc n'en tire rien ; le système judiciaire dans son ensemble est décrédibilisé et démotivé.

Alors, que proposons-nous face à cette situation ?

Une refonte globale de notre système pénal reposant en priorité sur la restauration du sens de la peine.

La peine doit réendosser ses objectifs naturels :

- Punir et protéger la société maintenant
- MAIS AUSSI Insérer ou réinsérer pour protéger la société demain

1. Pour cela, la peine ne doit plus rester exclusivement organisée autour de l'emprisonnement

La prison, dans son état actuel de délitement, ne remplit pas l'objectif de réinsertion (par l'accès effectif au travail, à une formation et aux soins) et trop souvent elle s'avère criminogène.

Alors bien sûr, nous avons de multiples propositions pour construire une nouvelle politique pénitentiaire.

Mais ce que je veux évoquer ici, c'est la philosophie nouvelle qui doit nous guider : la prison ne doit plus être la seule réponse pénale à la récidive.

S'il faut réserver l'emprisonnement aux cas les plus graves, une alternative efficace doit être mise en place pour les autres cas.

Nous proposons la création d'une peine de surveillance pénitentiaire, prononcée par la juridiction de jugement, qui pourra ainsi condamner à des mesures telles que la semi liberté, le bracelet électronique, ou le placement extérieur, sous conditions obligatoires de travail ou de formation et d'accompagnement social.

Ces mesures devront pouvoir être des peines principales susceptibles d'être prononcées plus largement à l'encontre d'une personne condamnée.

2. Il faut aussi dire que si toute infraction doit avoir une réponse pénale, toute peine doit être exécutée de manière effective

Une baisse du nombre des peines d'emprisonnement comme nous le proposons permet et implique de redéployer les moyens pour que les acteurs chargés de l'exécution des peines puissent assurer non seulement leur mission de contrôle mais aussi celle de l'accompagnement social, avec les leviers nécessaires (suivi psychiatrique prioritaire, hébergement d'urgence, projet de formation, partenariats avec les entrepreneurs locaux), éléments indispensables pour permettre une réinsertion et ainsi la protection de la société.

Nous proposons également d'autres mesures telles que la création de véritables centres pénitentiaires en milieu ouvert, ou encore un partage de l'information concernant l'exécution des peines entre tous les acteurs des politiques de sécurité, et notamment les fonctionnaires de police.

Pour finir, je souhaiterais vous dire avec Géraldine Rigollot :

Que conformément à la formule désormais célèbre « du rêve français où le droit s'appuiera sur l'égalité de tous », nous rêvons de la mise en œuvre d'un Plan d'urgence pour la Justice pénale afin de donner un sens à la peine, et d'une société digne du sort qu'elle réserve aux plus fragiles.

Plus encore que des moyens supplémentaires, la Justice attend aujourd'hui de retrouver enfin l'apaisement, la Raison et la fierté d'être efficace.